Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503592-20251204-2025_093-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Visseiche**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 04/12/2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12 | 9 | 11 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 11<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Prefecture de Rennes
Le : 05/12/2025
Et
Publication ou notification du : 05/12/2025

L'an 2025, le 4 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Visseiche s'est réuni à la Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GATEL Bruno, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

**Présents** : M. GATEL Bruno, Maire, Mme COCHET Tiphaine, MM : DAGUIN Clément, DAUVIER Vincent, DELONGLÉE Joël, FRITEAU Eric, HAREAU Ludovic, SIMON Claude, VIDAL Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARTIN Jennifer à M. VIDAL Jérôme, M. BESNARD Jean-Pierre à M. DAGUIN Clément

Absent(s) : M. LAMBERT Pascal

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DAGUIN Clément

## 2025-093 – EMPRUNT BUDGET COMMUNE

M. le Maire rappelle que pour procéder aux travaux de l'aménagement du parvis de l'école, il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant de 28 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

- Montant du contrat de prêt : **28 000 EUR** (vingt-huit mille euros)
- Durée Totale : 5 ans
- Mode d'amortissement : **Echéances constantes semestrielles**
- Taux fixe : 3,15 %
- Base de calcul : **30/360**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

M. Le Maire est autorisé à signer les contrats de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Bruno GATEL

C DAGUIN

MAIRIE DE VISSEICHE 35130

Pour le Maire
L'Adjointe